

Motion 2543

pour une compensation volontaire et régionale de notre empreinte climatique

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la nécessité de réduire l'impact climatique induit par nos modes de vie ;
- l'absence de proposition coordonnée en faveur du climat misant sur la participation des particuliers et des entreprises au niveau régional ;
- l'importance de la responsabilité individuelle dans la réalisation d'un environnement sain ;
- l'existence de projets visant la réduction des émissions ou de la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère ;
- l'existence de plateformes telles que celles développées par l'association de protection du climat « myclimate.org » proposant des projets de compensation des émissions de CO₂ principalement à l'étranger,

invite le Conseil d'Etat

- à initier la mise en place d'une plateforme internet ou à collaborer avec une telle plateforme existante afin de réunir des projets genevois, romands ou nationaux, permettant aux citoyennes et citoyens ainsi qu'aux entreprises de compenser leurs émissions de gaz à effet de serre de manière volontaire ;
- à s'appuyer pour ce développement sur les acteurs économiques, académiques et associatifs actifs dans ce secteur ;
- à permettre la défiscalisation des contributions financières effectuées dans le cadre de cette plateforme à titre de compensation ou de don ;
- à faire connaître cette possibilité de compensation volontaire des émissions de gaz à effet de serre auprès de la population et des entreprises.